

Bruxelles, le 6 janvier 2023  
(OR. en)

15458/22

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0389(NLE)**

---

---

**POLCOM 194  
COASI 226  
ASIE 103**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	15457/22 + ADD 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité du commerce et du développement durable institué par l'accord entre l'Union européenne et le Japon pour un partenariat économique, en ce qui concerne l'établissement d'une liste de personnes disposées et aptes à exercer les fonctions d'experts et l'adoption du règlement intérieur du groupe d'experts - Adoption

---

1. Le 29 novembre 2022, la Commission a présenté au Conseil la proposition de décision du Conseil visée en objet (doc. 15457/22 + ADD 1).
2. Le 2 décembre 2022, le Comité de la politique commerciale (membres suppléants) a examiné et approuvé le texte de la proposition, assorti de quelques modifications nécessaires.
3. Compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à:
  - adopter la décision du Conseil dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 15459/22 et 15459/22 ADD 1;

- décider de faire publier au Journal officiel de l'Union européenne, après adoption, la décision du comité du commerce et du développement durable UE-Japon, dont le texte figure dans le document 15459/22 ADD1; et à
  - noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision du Conseil lui sera transmise.
-